

ROYAUME DU MAROC

OFFICE MAROCAIN DE LA PROPRIETE (19)
INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE



المملكة المغربية

المكتب المغربي
للملكية الصناعية والتجارية

(12) BREVET D'INVENTION

(11) N° de publication : **MA 27470 A1** (51) Cl. internationale : **B65D 51/20; B65D 41/62**

(43) Date de publication :
01.08.2005

(21) N° Dépôt :
28170

(22) Date de Dépôt :
24.03.2005

(30) Données de Priorité :
27.09.2002 ES U 200202445

(86) Données relatives à la demande internationale selon le PCT:
PCT/ES2003/000481 24.09.2003

(71) Demandeur(s) :
DE BALLE COMAS, Oriol, D., Rambla de Catalunya, n° 79 08007 Barcelona (ES)

(72) Inventeur(s) :
DE BALLE COMAS, Oriol, D.

(74) Mandataire :
CABINET AKSIMAN

(54) Titre : **DISPOSITIF PROTECTEUR POUR BOITES-BOISSONS**

(57) Abrégé : L'invention concerne un dispositif de protection pour cannettes de boissons, comprenant un corps discoïdal fin et souple présentant son pourtour une pluralité d'encoches radiales et dans sa partie intérieure une série de découpes curvilignes concentriques avec les bords du disque, définissant des zones périphériques destinées à être placées sous le rebord supérieur de l'extrémité du corps cylindrique de la boîte.

ABREGE

L'invention concerne un dispositif de protection pour cannettes de boissons, comprenant un corps discoïdal fin et souple présentant son pourtour une pluralité d'encoches radiales et dans sa partie intérieure une série de découpes curvilignes concentriques avec les bords du disque, définissant des zones périphériques destinées à être placées sous le rebord supérieur de l'extrémité du corps cylindrique de la boîte.

CABINET AKSIMAN
CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
105, rue Mohammed VI, Casablanca - MAROC
Tél/Fax: (021 22) 51.85.89 / 51.94.53

Mémoire descriptif

Dispositif protecteur pour boîtes-boissons.

DOMAINE DE L'INVENTION

5 La présente invention se rapporte à un dispositif protecteur pour boîtes-boissons.

Comme l'indique l'énoncé, il s'agit d'un élément applicable à une boîte du type employé pour contenir des boissons rafraîchissantes et similaires, afin de la protéger des agents extérieurs.

10 ANTÉCÉDENTS DE L'INVENTION

Il est bien connu que, lors de leur stockage, les boîtes du type mentionné sont exposées à divers agents comme la poussière, la saleté et autres matières qui peuvent contaminer la surface extérieure de ces
15 contenants, justement sur la partie qui est en contact avec les lèvres d'une personne lorsque celle-ci consomme habituellement la boisson en buvant directement du récipient.

Jusqu'à présent, à part un simple couvercle en forme
20 de plateau cylindrique très peu élevé par rapport à son diamètre, et le modèle d'utilité espagnol n° U9991209, il n'existait aucun dispositif pratique et bon marché empêchant l'effet cité de dépôt de saleté sur une boîte-boisson.

25 Un couvercle cylindrique de la classe décrite présente plusieurs inconvénients : d'une part, il doit être appliqué à l'extérieur de la bordure de finition

01 AOUT 2005

CABINET AKSIMAN
EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

d'une boîte, ce qui fait qu'il s'ouvre trop facilement perdant ainsi sa propriété de protection ; d'autre part, il doit être fabriqué dans une matière comme le plastique, son coût doit donc être pris en compte.

5 BRÈVE DESCRIPTION DE L'INVENTION

Le dispositif qui va être décrit permet d'éliminer les inconvénients mentionnés. Il consiste en un élément discoïdal qui s'applique sur la bordure de finition d'une boîte de boisson rafraîchissante ou similaire, par lequel
10 il est temporairement retenu en recouvrant ladite partie et évite ainsi que la poussière et d'autres matières puissent s'y déposer.

Au moment de consommer la boisson contenue dans la boîte, l'élément de protection est séparé, opération qui
15 s'effectue pratiquement sans effort et qui laisse à découvert la bordure de finition de la boîte ainsi que l'élément d'obturation, qui apparaîtront propres justement grâce à la fonction isolante du protecteur.

Pour faciliter l'explication, la présente
20 description est accompagnée de dessins représentant, à titre d'exemples non limitatifs, un cas de réalisation d'un dispositif protecteur pour boîtes-boissons, suivant les principes des revendications.

BRÈVE DESCRIPTION DES DESSINS

25 La figure 1 est une vue en plan et de profil du nouveau protecteur de boîtes-boissons.

La figure 2 est une vue agrandie et partielle de la position du dispositif protecteur sur une boîte du type mentionné.

DESCRIPTION DÉTAILLÉE DE L'INVENTION

5 Les éléments désignés par des numéros sur les dessins correspondent aux parties indiquées à la suite.

Le protecteur objet de ce brevet consiste en un corps laminaire 1 de forme préférentiellement circulaire (bien qu'il puisse avoir aussi une autre forme), fait
10 d'une matière facilement déformable, par exemple, du bristol, du plastique ou du métal.

Sur la périphérie, le corps 1 présente plusieurs coupes radiales 2 de forme avantageusement angulaire, avec les sommets orientés vers le centre de la pièce.

15 Le corps 1 présente en outre des coupes curvilignes 3 concentriques par rapport aux bords du corps et se trouvant à une distance de ceux-ci similaire à la longueur des coupes radiales 2.

La boîte 4 est du type connu dont la bordure de
20 finition du corps cylindrique présente une zone 5 de forme tronconique et un rebord concentrique 6.

MISE EN PLACE ET UTILISATION DU DISPOSITIF

Le protecteur décrit se place sur une boîte-boisson de la manière suivante :

25 Le disque 1 se place au centre du rebord 6 et superposé à celui-ci (ainsi, il protégera la zone centrale de la base supérieure du corps 4) ; de la sorte,

les zones périphériques 7 définies par les coupes 3 font saillie par rapport au propre rebord. Une légère pression est ensuite effectuée sur lesdites zones 7 qui provoque leur fléchissement vers le bas, facilité par les entailles radiales 2. Les coupes 3 restent, avec leurs côtés inférieurs, sous le rebord 6 ; résultat, le disque 1 reste accouplé au corps 4 de la boîte.

La zone tronconique 5, sur laquelle s'appliquent également les lèvres de l'utilisateur, est protégée par les zones 7 qui dépassent et se trouve à l'abri de la poussière et d'autres matières.

Le dispositif décrit, au moment de consommer le contenu de la boîte, se sépare très facilement en faisant une légère pression de façon à soulever les ailettes formées par les zones périphériques 7.

Le propre dispositif peut être en outre un excellent véhicule publicitaire, car sur l'une de ses faces ou sur les deux peuvent figurer des logotypes ou des inscriptions faisant allusion au produit contenu ou à d'autres produits et services.

Le nombre d'entailles 2 et de coupes 3 peut varier en fonction des dimensions du disque 1 et de la boîte 4.

CABINET AKSISMAN
CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
105, Bd. Lohu - El Miskini
CA - 30000 ANLA - MAROC
Tél/Fax: (212.22) 31.07.50 / 31.04.53

REVENDICATIONS

1. Dispositif protecteur pour boîtes-boissons, du type destiné à être placé sur la base supérieure d'une boîte, caractérisé en ce qu'il consiste en un corps laminaire (1) de façon avantageusement discoïdale et constitué d'une matière facilement déformable dont la périphérie présente plusieurs entailles radiales (2) de forme sensiblement angulaire et plusieurs coupes curvilignes (3) concentriques par rapport aux bords du disque (1) et situées entre les entailles (2), définissant des zones périphériques (7) susceptibles, sous l'effet du fléchissement, de se situer sous le rebord supérieur (6) formé par la partie supérieure (5) du corps cylindrique (4) d'une boîte.

CABINET AKSIMAN
CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
105, Bd. Pasteur - El Médina
CA. EL ANASSER - MAROC
Tél/Fax: (212.227) 1.85.20 / 21 04.51

FIG.1

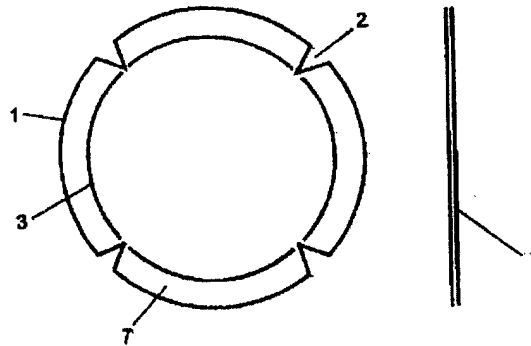
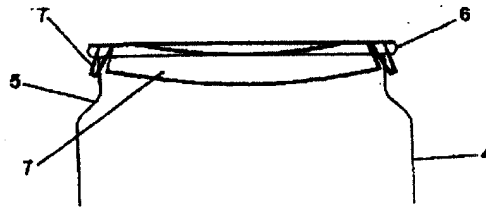


FIG.2



HOJA DE SUSTITUCION (REGLA 26)

CABINET AKSIMAN
CONSEIL EN PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE
10, rue Kherrouf El Miskini
CA 10010 CA - MAROC
Tél/Fax: (212.22) 31.95.50 / 31.04.53